UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1896-1897



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1897

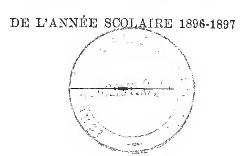
UNIVERSITÉ DE PARIS

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

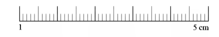
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1896-1897



MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1897



ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE DE PARIS

ADMINISTRATION

MM. G. PLANCHON, Directeur, ✻, ❦ I.
A. MILNE-EDWARDS, Assesseur, Membre de l'Institut, O. ✻, ❦ I.
E. MADOULÉ, Secrétaire, ❦ I.

PROFESSEURS

MM. A. MILNE-EDWARDS, O. ✻, ❦ I., Membre de l'Institut	Zoologie.
PLANCHON, ✻, ❦ I.	Matière minérale.
RICHE, O. ✻, ❦ I.	Chimie minérale.
JUNGFLEISCH, ✻, ❦ I.	Chimie organique.
LE ROUX, O. ✻, ❦ I.	Physique.
BOUCHARDAT, ❦ I.	Hydrologie et minéralogie.
PRUNIER, ❦ I.	Pharmacie chimique.
MOISSAN, O. ✻, ❦ I, Membre de l'Institut	Toxicologie.
GUIGNARD, ✻, ❦ I, Membre de l'Institut	Botanique.
VILLIERS-MORIAMÉ, ❦ I.	Chimie analytique.
BOURQUELOT, ❦ I.	Pharmacie galénique.
N.	Cryptogamie.

Directeur et professeur honoraire : M. CHATIN, Membre de l'Institut, O. ✻, ❦ I.

Professeurs honoraires : MM. BERTHELOT, Membre de l'Institut, G. C. ✻, ❦ I.
MARCHAND, ❦ I.

AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM. LEIDIÉ, ❦ I.
GAUTIER, ❦ A.
D. BERTHELOT, ❦ I.

MM. OUVRARD, ❦ A.
RADAIS, ❦ A.

CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM. GRIMBERT :	1re année	Chimie.
LEXTREIT, ❦ I :	2e —	—
PERROT, ❦ A		Micrographie.
QUESNEVILLE, ❦ I.		Physique.

Bibliothécaire : M. DORVEAUX, ❦ A.

L'Assemblée de l'École supérieure de Pharmacie de l'Université de Paris s'est réunie le 15 juillet 1897, dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. Planchon, Directeur, à l'effet d'entendre la lecture et de procéder à la discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours qui ont eu lieu pour l'obtention des prix à décerner par l'École en 1897.

A la suite du compte rendu de ses opérations fait par chaque commission, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats des prix accordés par l'État, des prix de *Travaux pratiques* et des prix de *Fondations*.

Sa décision a été approuvée par décision ministérielle du 28 août 1897.

L'Assemblée avait, en outre, désigné M. Radais, agrégé chargé de cours, pour présenter le rapport général annuel sur la tenue et les résultats des dits concours. Ce document a été lu et approuvé dans la réunion plénière du 12 novembre. L'Assemblée en a voté l'impression à la suite du Palmarès de 1897.

La remise des prix et médailles aux lauréats réunis a été faite, en séance privée, par M. le Directeur, assisté de M. Madoulé, secrétaire de l'École, qui a proclamé les noms des étudiants désignés ci-après :

PALMARÈS

des prix décernés aux lauréats de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, à la suite du Concours de l'année scolaire 1896-1897.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 30 francs de livres.)

M. Broquin-Lacombe (André-Louis), né le 8 juin 1876, à Trizac (Cantal).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres.)

Non décerné.

DEUXIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'argent. — 75 francs de livres.)

M. Jooss (Frédéric), né le 28 septembre 1872, au Havre (Seine-Inférieure).

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

M. Berthon (Jacques-Eugène), né le 6 mars 1873, à Bellenaves (Allier).

Citations honorables :

MM. Dumesnil (Ernest); Moreau (Hippolyte).

TROISIÈME ANNÉE

1er Prix (Médaille d'or de 300 francs).

Non décerné.

2e Prix (Médaille de bronze. — 25 francs de livres).

Non décerné.

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

Médailles d'argent :

M. BROQUIN-LACOMBE (André-Louis), né le 8 juin 1876, à Trizac (Cantal), *déjà nommé*.

M. SEQUER (Eugène-Georges), né le 8 juin 1873, à Paris.

Citations honorables :

Mlle MAZOT (Henriette) ; MM. ARDELY (Étienne); MORO (Eugène); LEPRESTRE (Alcide).

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Médaille d'argent :

M. PETIT (Albert-Paul), né le 15 avril 1873, à Paris.

Citations honorables :

MM. TAILLANDIER (Alexandre) ; THIBAULT (Paul).

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

MICROGRAPHIE

Médailles d'argent :

M. COL (Marc-Alphonse), né le 18 octobre 1873, à Clermond-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. GUÉGUEN (Fernand), né le 25 juillet 1872, à Lo déac (Côtes-du-Nord).

Citations honorables :

MM. Guillaume (Paul); Sorel (Jules); Guillaume (Georges) ; Rabouan (Eugène); Adde (Fernand) ; Cordonnier (Ernest).

CHIMIE ANALYTIQUE

Médailles d'argent :

M. Biguet (Joseph-Émile), né le 25 février 1873, à Saint-Pourçain (Allier).

M. Blin (Henri), né le 25 juin 1871, à Champeaux (Manche).

Citations honorables :

MM. Grenier (Victor); Dutertre (Julien); Clément (Joseph); Dureuil (Pierre).

PRIX DE FONDATION

Prix Menier (600 francs. — Médaille d'argent.)

M. Goris (Albert-Ernest), né le 30 juillet 1874, à Catillon (Nord).

Prix Laroze (500 francs.)

Par délibération du 15 juillet 1897, sur la proposition du jury, l'Assemblée de l'École a décidé de partager ce prix par moitié entre :

M. Tassilly (Eugène), né le 5 décembre 1867, à Paris, qui recevra 250 francs, et M. Vadam (Philippe), né le 9 juillet 1872, à Paris, qui recevra 250 francs.

Prix Laillet (500 francs.)

Non décerné.

Prix Lebeault (500 francs.)

M. LABBÉ (Émile-César), né 5 février 1873, à Laval (Mayenne).

Prix Desportes (558 francs.)

M. GUÉGUEN (Fernand), né le 25 juillet 1872, à Loudéac (Côtes-du-Nord), *déjà nommé*.

Prix Henri Buignet.

1er Prix (600 franes.)

M. LANDRIN (Paul), né le 3 août 1874, à Argenteuil (Seine-et-Oise).

2e Prix (400 franes.)

M. MOREAU (Paul-Louis), né le 29 mars 1876, à Vatan (Isère).

Prix Gobley biennal (2.000 francs.)

Par délibération du 15 juillet 1897, sur la proposition du jury, l'Assemblée a déeidé d'attribuer sur le montant du prix Gobley :

A M. LUTZ (Louis), né le 18 déeembre 1871, à Neuilly-sur Seine (Seine), 1.200 franes ; à MM. DELÉPINE (Marcel), né le 19 septembre 1871, à Saint-Martin-le-Gaillard, (Seine-Inférieure) et EURY (Joseph), né le 3 avril 1873, à Torigny-sur-Vire (Manche), 800 francs.



Rapport de M. Radais, *agrégé*,

SUR LES CONCOURS DES PRIX

MESSIEURS,

Le nombre des candidats qui briguent chaque année l'honneur de l'inscription au Palmarès de notre École ne s'est pas accru cette année. On pourrait même observer qu'il ne suit pas la progression numérique que nous signale le registre des inscriptions scolaires. Pourtant, et malgré quelques défaillances qu'il nous faudra, en toute impartialité, constater, il est équitable de dire que l'ensemble des concours a donné des résultats satisfaisants. Il faut y voir le témoignage d'une émulation scientifique que le seul désir d'acquérir un diplôme ne suffirait pas à provoquer.

PRIX DE L'ÉCOLE

PREMIÈRE ANNÉE

Sur 9 candidats inscrits, 4 seulement ont pris part à toutes les épreuves du concours.

Ces épreuves étaient les suivantes :

1° Composition écrite.

CHIMIE. — *Famille du baryum.*

PHYSIQUE. — *Thermomètres: construction, graduation.*

BOTANIQUE. — *Morphologie du fruit chez les angiospermes.*

2° Épreuve orale.

1° *Dissertation sur les chlorures, bromures et iodures de mercure.*

2° *Reconnaissance de 25 plantes fraîches.*

3° Épreuve pratique.

Analyse qualitative d'un mélange renfermant :

1° *Sulfate de cadmium.*

2° *Acétate de zinc.*

3° *Chlorure de manganèse.*

Le jury accorde le *premier prix* à M. Broquin-Lacombe, dont les épreuves ont été satisfaisantes.

Le *deuxième prix* et les *citations honorables* attribués ordinairement à la suite du concours de première année n'ont pu être décernés, par suite de l'insuffisance manifeste des autres candidats.

DEUXIÈME ANNÉE

Cinq candidats étaient inscrits ; tous ont pris part à l'ensemble des épreuves ainsi réparties :

Première épreuve.

(Composition écrite.)

1° Chimie organique. — *Classification des alcools en primaires, secondaires, tertiaires.*

2° Botanique et matière médicale. — *Des graines d'euphorbiacées.*

Deuxième épreuve.

Reconnaissance de 30 substances de la matière médicale et de 10 plantes fraîches avec dissertation sur la rhubarbe.

Troisième épreuve.

Cette épreuve comprend deux manipulations chimiques :

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant trois acides (borique, phosphorique, oxalique) et deux bases (ammoniaque, potasse).*

2° *Un dosage d'acide phosphorique au moyen du bismuth dans 100 grammes d'une solution donnée.*

Le concours ayant été très satisfaisant, le jury décerne toutes les récompenses, ainsi réparties :

Premier prix, à M. Jooss.
Deuxième prix à M. Berthon.
Une *première citation honorable* à M. Moveau.
Une *deuxième citation honorable* à M. Dumesnil.

TROISIÈME ANNÉE

Sur 7 candidats inscrits, 3 seulement ont pris part à toutes les épreuves.

Première épreuve.

(Composition écrite.)

1° Toxicologie et pharmacie. — *Du plomb.*

2° Zoologie. — *Organisation et classification des mammifères de l'ordre des Cétacés.*

Deuxième épreuve.

1° *Reconnaissance de 40 échantillons et substances*, savoir : *20 échantillons appartenant au règne animal, 10 minéraux et 10 préparations pharmaceutiques.*

2° *Dissertation orale sur les vers intestinaux.*

Aucun des candidats n'a pu réunir la moitié des points attribués aux épreuves précitées. En présence de cette insuffisance manifeste, le jury a eu le regret de ne pouvoir décerner les prix de l'École en troisième année.

PRIX DE FONDATIONS

Prix Ménier

Un seul candidat, M. Goris, a déposé cette année un mémoire sur le sujet proposé pour le prix Ménier et qui avait pour titre : *Les Aconits*.

M. Goris a très sérieusement étudié la question et présente un travail bien conçu, consciencieux, contenant des recherches personnelles et illustré de bons dessins.

Après avoir fixé, dans une exposition préalable, la morphologie du genre, l'auteur étudie la structure anatomique des divers organes et tout particulièrement des parties souterraines, afin d'utiliser ces notions pour la diagnose des drogues simples que fournissent les diverses espèces du genre. Il a pu, de la sorte, établir des types, des sections *Napellus, Anthora, Lycoctonum, Uncinatum*, etc.. Armé de ces moyens, il a abordé la partie pharmacologique et passé successivement en revue les aconits européens, indiens, chinois et japonais, en cherchant à rapporter ces divers échantillons de nos droguiers aux espèces botaniques histologiquement définies. Cette étude difficile, surtout en ce qui concerne les aconits asiatiques, a été conduite avec méthode.

Enfin, la question de la localisation du principe actif n'a pas été négligée et l'étude à laquelle s'est livré le candidat l'a conduit à des résultats intéressants.

L'épreuve de reconnaissance (40 drogues et 10 plantes fraîches) a été également très satisfaisante. En conséquence, le jury, appréciant par 80 points sur 100 maximum, la valeur de l'ensemble des épreuves, décerne le prix Ménier à M. Goris.

Prix Laillet

Parmi les cinq candidats qui s'étaient fait inscrire, deux seulement ont pris part aux épreuves du concours qui comportait cette année des épreuves de pharmacie ainsi distribuées :

Composition écrite.

1° *A*. Pharmacie chimique. — *Des phosphates minéraux employés en pharmacie.*

B. Pharmacie galénique. — *Du sérum antidiphtérique.*

2° *Reconnaissance de 10 médicaments chimiques et de 10 médicaments galéniques.*

Dissertation sur : 1° Le sesquioxyde de fer; 2° L'emplâtre de ciguë.

Aucun des deux candidats n'ayant, au cours de ces épreuves, réuni un nombre de points suffisant, le jury estime qu'il n'y a pas lieu de décerner le prix Laillet en 1897.

Prix Lebeault

Ce prix est attribué cette année à la *Zoologie médicale*. Trois candidats inscrits ont subi jusqu'au bout les épreuves qui ont été très satisfaisantes. En conséquence, le jury a décerné le prix Lebeault à M. Labbé qui l'a emporté sur ses concurrents avec un total de points représenté par 85 sur 100 maximum.

Prix Desportes

Deux candidats s'étaient fait inscrire ; un seul, M. Gueguen, s'est présenté et a subi toutes les épreuves.

Ces dernières étaient les suivantes :

Composition écrite.

1° *Classification des appareils secréteurs chez les plantes.*

2° *Reconnaissance de 60 plantes fraîches phanérogames et cryptogames.*

3° *Étude histologique d'une plante phanérogame et d'une plante cryptogame.*

4° *Appréciation du travail des candidats aux travaux pratiques pendant les deux semestres.*

Ces diverses épreuves ont été subies avec succès par le candidat qui s'est particulièrement distingué dans la manipulation histologique. En appréciant par 89 points sur 100 la valeur de ces épreuves, le jury a décerné le prix Desportes à M. Gueguen.

Prix Buignet

Onze candidats s'étaient fait inscrire pour prendre part au concours ; sept seulement ont remis une composition dont les sujets traités étaient les suivants :

1° *Procédés pour la fabrication artificielle de la glace. — Principes sur lesquels ils sont fondés.*

2° *Effets chimiques des courants électriques. — Applications.*

Le jury a accordé :

Le *premier prix* à M. Landrin, avec 80 points sur 100 maximum.

Le *second prix*, à M. Moreau (Paul), avec 75 points sur 100.

Prix Laroze

Deux mémoires ont été présentés :

1° *Sur le dosage de la caféine*, par M. Tassilly.

2° *Méthode dichotomique de différenciation des alcaloïdes végétaux par leurs précipités microcristallins*, par M. Vadam.

Dans son mémoire, déjà présenté comme thèse pour l'obtention du diplôme de pharmacien de 1re classe, M. Tassilly appelle l'attention sur les points suivants:

1° La caféine hydratée ne perd pas la totalité de son eau même à 150°, température à laquelle elle se volatise; à 110°, la caféine anhydre ne varie pas; la caféine hydratée éprouve une perte de 6,93 p. 100. La caféine n'est pas entraînée par la vapeur d'eau.

2° La chaux décompose la caféine en solution aqueuse vers 100°, avec formation d'ammoniaque. La magnésie ne donne lieu à aucun dégagement ammoniacal.

3° Le partage de la caféine entre ses dissolvants est modifié par la présence des principes immédiats; l'épuisement par le chloroforme est rendu très difficile par la présence du salicylate de soude.

Après avoir étudié les méthodes de dosage de la caféine dans les végétaux, l'auteur donne le détail du procédé qu'il a adopté pour le dosage de ce corps dans le café. Ce procédé comprend essentiellement l'épuisement par l'eau bouillante, l'évaporation à sec, traitement par l'acide sulfurique, dissolution de la caféine dans l'eau bouillante. On termine par l'évaporation à sec en présence de sable et de magnésie, suivie d'un épuisement à chaud par le chloroforme ou encore à froid par le même véhicule après addition d'ammoniaque.

Ce travail rentre bien dans les conditions du concours. Le jury, appréciant le fond, a estimé que si certaines

conclusions de l'auteur manquaient d'originalité propre, on trouve dans le mémoire une compensation dans l'intéressante critique des travaux antérieurs sur le même sujet.

Le mémoire de M. Vadam, tout en présentant un intérêt d'originalité qui doit le faire prendre en considération, ne rentre pas rigoureusement dans le programme du concours, car il s'agit là de recherches qualitatives. Le jury a pensé néanmoins que, vu les précédents, il y avait lieu de l'admettre à l'examen. Ce travail a pour objet la différenciation des alcaloïdes par l'examen microscopique des formes de précipités obtenus au moyen des réactifs généraux. Certains de ces réactifs (iodure de potassium ioduré, iodure de mercure et de potassium, acide picrique, chlorure de platine, etc...) donnent avec tels alcaloïdes des précipités de formes caractéristiques. L'intérêt qui s'attache à ce procédé de recherche, essayé avec des produits purs, s'atténue quelque peu si l'on considère le trouble que doivent apporter les impuretés inévitables par exemple dans une recherche toxicologique. Il serait à souhaiter que l'auteur pût contrôler ses résultats en se plaçant dans ces conditions défavorables. De plus, certaines conditions extérieures, telles que l'action de la température n'ont pas été prises en considération.

Malgré ses réserves, le jury a estimé que les deux mémoires que nous venons de résumer méritaient une récompense et a décidé le partage du prix Laroze entre MM. Tassilly et Vadam.

Prix Gobley.

Le sujet proposé cette année par l'École était le suivant :

« *Étude détaillée d'un des médicaments chimiques nouveaux ou d'un groupe de médicaments chimiques nouveaux dont l'emploi s'est généralisé.* »

Trois mémoires ont été déposés par MM. Vaudin, Delépine et Eury, Lutz.

M. Vaudin, qui avait obtenu, en 1893, une somme de 500 francs sur le prix Gobley, pour une étude sur la constitution du lait, adresse aujourd'hui, quatre notes nouvelles qu'il a publiées depuis, dans les Annales de l'Institut Pasteur.

Ce sont :

« *Sur l'acide citrique et le phosphate de chaux en dissolution dans le lait.*

« *Sur le métaphosphate de chaux en dissolution dans le lait.*

« *Sur la migration du phosphate de chaux dans les plantes.*

« *Sur la richesse du lait en éléments minéraux et en phosphates terreux.* »

Dans ces recherches, l'auteur, après avoir confirmé la présence de l'acide citique dans le lait, démontre que les citrates alcalins contribuent pour la plus grande partie à maintenir en dissolution le phosphate de chaux du sérum lacté, aidés en cela par la présence de la lactose, ainsi que le montrent des expériences synthétiques.

En étendant ces résultats à la migration des phosphates dans les plantes, M. Vaudin fait voir dans quelles conditions les phosphates de chaux, de fer, de magnésie sont transportés dans le blé, du grain dans la jeune pousse, puis vers l'épi, grâce à leur solubilité dans les sucres en présence des malates alcalins.

« *Étude chimique des médicaments nouveaux appartenant à la chimie organique* », tel est le titre de l'intéressant travail que MM. Delépine et Eury ont envoyé en réponse à la question qui avait été proposée comme sujet du prix.

Les auteurs répartissent les médicaments en groupes chimiques et après avoir énoncé dans chaque groupe des

généralités sur l'ensemble des corps qui y entrent, ils donnent, pour chaque médicament, un aperçu historique, les procédés de préparation, les propriétés, réactions et essais, ainsi que le mode d'élimination de l'organisme.

Malgré l'étendue de ce travail, les auteurs n'ont pas voulu s'en tenir à une simple compilation, et ont donné çà et là des appréciations personnelles, ou exécuté des recherches nouvelles : c'est ainsi qu'ils donnent une méthode de séparation des glycuronates dont la présence dans l'urine est une cause d'erreur pour la recherche du glucose ; ils ont indiqué aussi un procédé d'analyse des phénols.

Enfin, M. Delépine y a consigné une partie des intéressantes recherches qu'il avait déjà publiées sur le formol et l'hexaméthylène amine.

Le mémoire présenté par M. Lütz est l'exposé de ses « *Recherches sur la nutrition des végétaux à l'aide de substances azotées de nature organique (amines et alcaloïdes).* »

On admettait autrefois que l'azote nitrique était seul assimilable, lorsqu'il fut démontré que les sels ammoniacaux pouvaient être absorbés directement sans subir aucune nitrification.

M. Lütz a voulu rechercher si le même fait pouvait s'appliquer aux composés organiques voisins de l'ammoniaque tels que les amines et quelques alcaloïdes. Les essais ont porté sur un certain nombre de plantes, choisies parmi les phanérogames, les algues et les mucédinées.

La technique de ces expériences était très délicate, étant donné que l'on devait se mettre à l'abri de toute cause d'erreur provenant de l'apport, soit par les poussières

atmosphériques, soit par l'eau d'arrosage, des matériaux azotés, ou des ferments susceptibles de fixer sur le sol l'azote tellurique.

M. Lütz a ainsi trouvé que les amines sont d'autant plus facilement assimilables que leur poids moléculaire est moindre, et que les amines à poids moléculaire élevé, ainsi que les alcaloïdes sont inassimilables, d'autres sont même toxiques. Pour les amines inassimilables, mais non toxiques, M. Lütz a trouvé un résultat intéressant, c'est que l'assimilation peut se produire si on les ajoute à un milieu nutritif contenant de l'azote directement assimilable. Celui-ci agit comme agent d'entraînement et permet de faire ainsi absorber des doses considérables d'alcaloïdes à certains champignons.

Tels sont, Messieurs, les mémoires entre lesquels le jury avait à choisir.

Tout en reconnaissant le mérite et l'intérêt pratique des recherches de M. Vaudin, devant l'importance des travaux présentés par ses concurrents, et en tenant compte de ce fait que M. Vaudin avait déjà reçu 500 francs sur le prix Gobley en 1895, le jury a estimé qu'il convenait de le mettre à part. Il ne restait donc plus en présence que les mémoires de MM. Delépine et Eury et de M. Lütz.

Ces deux mémoires représentent une somme considérable de travail et méritent au plus haut point d'être récompensés. Le jury, appréciant le mérite respectif de chacun d'eux, a décidé de partager le *Prix* en attribuant 1.200 francs à M. Lutz et 800 francs à MM. Delépine et Eury.

———o≍)o(≍o———

PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE

En première année, 17 élèves, désignés par leurs notes antérieures, ont pris part au concours définitif.

Le jury a accordé les récompenses suivantes :

1° Une *première médaille d'argent*, à M. BROQUIN-LACOMBE qui a obtenu 204 points.

2° Une *deuxième médaille d'argent*, à M. SEGUER qui vient ensuite avec 203 points.

3° Quatre *citations honorables*, attribuées par ordre de mérite, à Mlle MAZOT et à MM. ARDELY, MOREAU et LEPRESTRE.

DEUXIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

Parmi les différents élèves qui avaient demandé à prendre part à ce concours, la commission a opéré une première sélection de 16 candidats que leur travail de l'année désignait plus particulièrement au choix. Onze seulement ont subi toutes les épreuves qui comprenaient :

1° *Mesure d'un angle de cristal au moyen du goniomètre de Wollaston (angle obtus de la brossite, 106°15').*

2° *Détermination de la densité d'une solution de chlorure de sodium au moyen de l'aréomètre de Fahrenheit.*

3° *Détermination de la hauteur barométrique au moyen du baromètre de Fortin. Correction de la hauteur lue directement.*

Le jury, très satisfait de ces différentes épreuves a accordé :

1° La *médaille d'argent*, à M. Petit qui a obtenu 90 points sur 100.

2° Deux *citations honorables*, par ordre de mérite, à MM. Taillandier et Thibault qui ont obtenu respectivement 86 et 85 points sur 100.

DEUXIÈME ET TROISIÈME ANNÉES

Chimie analytique

Seize candidats ont pris part au concours qui a été satisfaisant.

Le jury a accordé :

1° Une *première médaille d'argent*, à M. Biguet, qui a obtenu 190 points.

2° Une *deuxième médaille d'argent*, à M. Blin (Henri), qui a obtenu 188 points.

3° Quatre *citations honorables*, par ordre de mérite, à MM. Grenier, Dutertre, Clément et Dureuil.

Micrographie

Deux épreuves éliminatoires subies par tous les élèves du laboratoire ont laissé en présence 19 candidats pour le concours définitif.

Ce dernier concours a été des plus satisfaisants quant à l'ensemble : toutefois, 2 concurrents, MM. Col et Guéguen se détachent nettement du groupe par l'excellence de leurs épreuves.

En conséquence, le jury accorde :

1° Une *première médaille d'argent*, à M. Col qui a obtenu 170 points sur 200 maximum.

2° Une *deuxième médaille d'argent*, à M. Gueguen, avec 166 points sur 200 maximum.

3° Six *citations honorables*, par ordre de mérite à MM. Guillaume (Paul), Sorel, Guillaume (Georges), Rabouan, Adde et Cordonnier.

Tels sont, Messieurs, les résultats de nos concours pour l'année scolaire qui vient de s'écouler. On peut en dégager quelques remarques.

En ce qui concerne les *prix de l'École*, le concours de deuxième année a été seul normal et satisfaisant. Les deux autres, (si l'on fait une heureuse exception en faveur de l'unique candidat récompensé en première année), ont révélé une insuffisance particulièrement regrettable pour le concours de troisième année où aucun prix n'a pu être décerné.

Malgré ces apparences, les déductions pessimistes qu'on en pourrait tirer sur le niveau scientifique moyen de nos élèves doivent être écartées. Il ne faut voir dans ces faiblesses qu'un symptôme local et passager dont plusieurs années antérieures nous offrent des exemples fâcheux. D'ailleurs, nos meilleurs élèves désertent volontiers ces concours synthétiques pour porter, de préférence, leur esprit d'émulation, vers des récompenses où la spécialisation du travail offre un attrait spéculatif plus marqué.

C'est ainsi que les *prix de fondations* ont pu, à une exception près, être décernés dans de brillantes conditions. Il importe surtout de le faire observer pour ceux de ces prix qui, tels que les *fondations Laroze* et *Gobley*, exigent déjà, de la part des candidats, une base scientifique solide. Cet exemple

nous est un sûr garant que le goût des recherches personnelles se maintient comme une tradition vivace et constante dans le foyer d'émulation que représente notre École.

Les *prix des travaux pratiques* ont été, comme chaque année, chaudement disputés. Il faut même remarquer que le jury du concours de micrographie a dû solliciter de votre Assemblée une augmentation du nombre usuel des citations honorables, afin de récompenser, en toute équité, l'effort méritant d'un plus grand nombre de travailleurs. Cela est d'un bon augure, car, si ces concours, d'allure modeste, qui résument l'enseignement pratique de l'année, conservent ainsi, auprès de nos élèves, faveur et bon renom, nous devons voir, dans cet empressement, le témoignage du souci, que conservent le plus grand nombre de nos étudiants, de transporter à l'officine les qualités d'habile praticien que tout pharmacien doit tenir à honneur de perpétuer dans notre profession.

L'ensemble des résultats de l'année scolaire est donc satisfaisant. Quant aux défaillances que nous avons dû relever, elles nous enseignent combien il serait désirable qu'une augmentation du personnel enseignant de notre École permît d'établir, entre maîtres et élèves, un contact encore plus parfait.

Les résultats ne s'en feraient pas attendre. Par une judicieuse sélection des forces vives de la masse de nos élèves, par l'éveil provoqué des bonnes volontés latentes, enfin par l'aide morale apportée à ceux qu'une injuste défiance de leurs propres forces éloigne de nos concours, on en pourrait voir le niveau s'élever davantage, au grand bénéfice moral et matériel de nos futurs praticiens et hommes de science.



NOTICE

SUR LES PRIX DE FONDATIONS

INSTITUÉS

PRÈS L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

Prix Ménier

Par une lettre en date du 4 novembre 1859, M. Ménier, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à l'École supérieure de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859 autorisa l'École de Pharmacie à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur des prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel en date du 18 février 1866 autorisait l'École à décerner au lauréat du *prix Ménier* une médaille d'argent dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions et en vertu d'une décision ministérielle du 27 octobre 1877, la valeur annuelle du *prix Ménier* a été portée à 600 francs, plus une médaille d'argent.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention du dit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une École supérieure de pharmacie ou six dans une École préparatoire, et les élèves en pharmacie justifiant au moins de deux années de stage régulier, soit dans les pharmacies civiles, soit dans les hôpitaux civils, militaires ou de la marine.

Le programme du concours comporte trois épreuves, parmi lesquelles une dissertation écrite en francais ou mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École. Ce mémoire doit être remis au secrétariat le 28 juin au plus tard.

Le sujet de dissertation choisi par l'École pour l'année 1898 est le suivant : « Étude des produits fournis par la famille des *Capparidées*. »

Prix Laillet

Aux termes de son testament en date du 4 mars 1866, M. Laillet (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant du dit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr. 50.

La rente qui ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur, qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de troisième année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*. Le concours est ouvert au mois de juillet.

Prix Laroze

Par un testament olographe du 20 avril 1868, M. Paul Laroze, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à l'École supérieure de Pharmacie de Paris

une somme de 10.000 francs pour la fondation d'un prix annuel de 500 francs à décerner, sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques.

Un décret en date du 31 janvier 1874 a autorisé l'acceptation du legs. L'assemblée des professeurs de l'École, aux termes d'un arrêté en date du 1er mai 1879, désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents qui devront être reçus pharmaciens de 1re ou de 2e classe, ou élèves inscrits dans une école supérieure de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat du 20 au 28 juin.

Prix Gobley *(biennal)*

M. Gobley, membre de l'Académie de médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1er septembre 1876, léguait à la dite École, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3 p. 100, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix de 2.000 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par l'École, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au secrétariat au moment de l'inscription des candidats, du 20 au 28 juin.

Le prix Gobley sera décerné en 1899.

L'École a proposé le sujet suivant : « Étude d'un alcaloïde employé en pharmacie. »

Prix Lebeault

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. Lebeault (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, léguait à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que la dite somme serait placée en rente 3 p. 100 sur l'État et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel (dont la valeur fut ultérieurement fixée à 500 francs par arrêté en date du 18 juillet 1877), qui serait décerné aux élèves de la dite école, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale.

Le concours a lieu tous les ans au mois de juillet. Sont admis à y prendre part, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de deuxième année pour la Pharmacie, les élèves de troisième année pour la Zoologie.

Prix Desportes

M. Desportes (Eugène-Henri), membre de l'Académie de médecine, par un acte notarié en date du 3 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875,

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite, à partir de 1895 à un produit annuel de 558 francs, somme qui est attribuée au lauréat.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours, disposait que le *prix Desportes*, consistant en une somme de 700 francs, qui pourrait être augmentée du montant des arrérages provenant de la valeur de prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans les connaissances des plantes. »

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie, sont admis à prendre part au concours, ouvert à partir du 1er juillet.

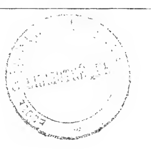
Prix Henri Buignet

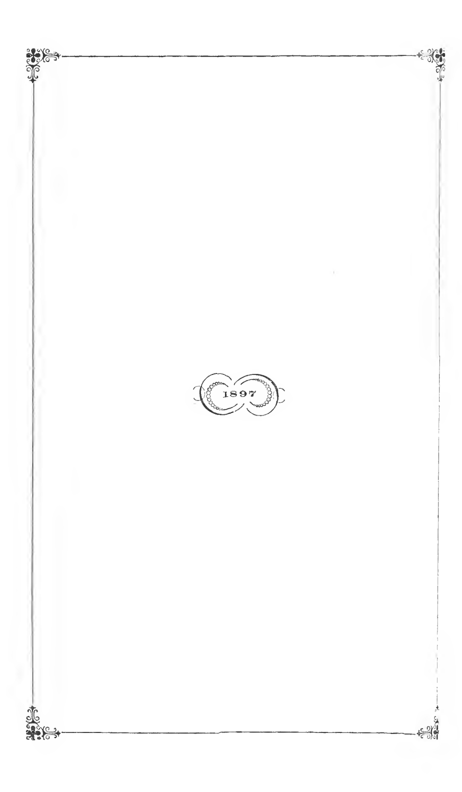
Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme Hallays (Amélie-Louise), veuve de M. Henri Buignet, en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, faisait donation à la dite École d'un titre de 1.000 francs de rente 3 p. 100 sur l'État français pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de « *Prix Henri Buignet* ».

Un décret en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de physique de l'année sont seuls admis à prendre part au concours, qui a lieu au mois de juillet.

MELUN. IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE. — Ph. 115 L




1897